

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
 Poste n° 2 Éric Poirier  
 Poste n° 3 Roland Pelletier  
 Poste n° 4 André Lévesque  
 Poste n° 5 Carole N. Côté  
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
<b>SITE WEB</b> <a href="http://www.stanaclet.qc.ca">www.stanaclet.qc.ca</a>	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Congé férié
- Avis publics
- Collecte des rebuts monstres
- Services municipaux
- Chroniques
- Services à votre disposition
- Organismes
- Loisirs et culture

## ÉDITORIAL

### L'environnement c'est l'affaire de tous : chaque petit geste compte

Depuis quelques années, votre Conseil municipal met en place certaines mesures environnementales non contraignantes mais qui portent fruit. Nous avons en 2008, adopté un règlement qui accorde un remboursement de 75 \$ pour le changement de chaque toilette à grand débit (295 toilettes changées à ce jour et ce, sans compter les nouvelles résidences depuis 2009), nous avons aussi installé à plusieurs endroits des contenants pour la récupération des piles, réglementé la marche au ralenti pour les véhicules et instauré l'herbicyclage.

Cette année, nous désirons faire un petit pas de plus vers la protection de notre environnement; nous avons fait l'acquisition de 50 barils récupérateur d'eau de pluie que nous vendons à un prix modique de 25 \$. Les barils ont été vendus aux premières personnes qui en ont fait la demande. Au moment d'écrire ces lignes, il en reste quelques uns, appelez-nous sans tarder. Nous répéterons l'expérience l'an prochain en vous offrant à nouveau une autre quantité de ces barils. Nous espérons qu'avec le temps, nous en aurons une grande quantité sur notre territoire et que cela aura un petit impact sur la ressource de l'eau potable. Au Québec, nous possédons 3 % des réserves mondiales d'eau douce et c'est peut-être pour ça que l'on est moins préoccupé par le gaspillage de celle-ci. Dans certains pays, la récupération de l'eau de pluie devient de plus en plus nécessaire et on commence à réglementer à ce sujet. Saviez-vous qu'en Belgique, la citerne d'eau de pluie est un élément obligatoire pour toute demande d'un permis de construire une maison neuve?

De plus en plus d'immeubles en construction sont munis de réservoirs pour capter l'eau de pluie afin d'utiliser celle-ci pour les toilettes et divers usages pour lesquels, on n'a pas besoin d'eau traitée. Selon certaines études, le remplacement d'une ancienne toilette pour une à haut rendement peut faire économiser près de 20 000 litres d'eau en une seule année.

Notre planète est le seul lieu où l'on peut vivre, protégeons-la.

Francis St-Pierre, maire

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 2 et 16 avril 2012

Les élus municipaux renouvellent le contrat de nivelage et de mise en forme des chaussées à surface granulaire à l'entreprise Anicet Proulx inc. pour la saison 2012. Le montant du contrat est de 11 615 \$ plus taxes. (Rés. 2012-04-52)

Les élus municipaux adoptent le deuxième projet de règlement 407-2011-02 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118-89. (Rés. 2012-04-53)

Les élus municipaux nomment un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme. (Rés. 2012-04-54)

Les élus municipaux autorisent le Tour de la relève internationale de Rimouski à emprunter la rue Principale Est et Ouest et le rang 3 Est les 11 et 14 juillet 2012 lors de la compétition en vélo. (Rés. 2012-04-55)

Les élus municipaux renouvellent les mandats de messieurs André Dubé et Jacques Proulx à l'Office Municipal

d'Habitation de Saint-Anaclet et ce, pour les trois prochaines années soit jusqu'au 22 avril 2015. (Rés. 2012-04-56)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de barils de récupération de l'eau de pluie et les offrent aux citoyens à un prix modique. (Rés. 2012-04-57)

Les élus municipaux recommandent l'acceptation d'une demande du ministère des Transports auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de 45 988,8 mètres carrés. (Rés. 2012-04-58)

Une consultation publique est tenue sur la demande de dérogation mineure du 549, rang 3 Est.

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure du 549, rang 3 Est. (Rés. 2012-04-59)

Les élus municipaux acceptent le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice financier terminé le 31

### PRIX DU PATRIMOINE

Rappel – Il ne reste que quelques jours pour soumettre votre candidature

Vous habitez la MRC de Rimouski-Neigette et vous avez restauré votre commerce, un bâtiment agricole, une ancienne école ou encore votre église? Vous avez fait connaître l'histoire de votre cimetière, monté une exposition de photographies anciennes ou encore transmis votre savoir-faire aux enfants de votre école?

Vous êtes sans doute éligible, au niveau de votre MRC, aux Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

La date limite d'inscription est le lundi 7 mai 2012. Le formulaire d'inscription et les critères d'évaluation sont disponibles sur le site du Conseil de la culture au [www.crcrcbsl.org](http://www.crcrcbsl.org) ou au bureau de la MRC de Rimouski-Neigette.

### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

De la cuisine au jardin : le compostage domestique

Saviez-vous que :

- Vous pouvez fabriquer vous-même du compost à partir de vos restes de table et de vos résidus de jardin?
- Par le compostage de vos résidus de cuisine et de jardin, vous pouvez réduire de plus de 40 % le volume de votre sac de poubelle?
- Grâce au compostage domestique, vous fournissez un amendement de qualité à votre terrain, ainsi qu'à vos plantes d'intérieur?

Procurez-vous un composteur domestique à la MRC Rimouski-Neigette pour 30 \$ incluant une formation (obligatoire) et le guide «Le compostage facilité ». La soirée de formation est prévue pour le mardi 29 mai à 19 heures.

Pour obtenir plus de renseignements, téléphonez au 418 725-2222.

Ajoutez à vos favoris le site web

<http://www.stanaclet.qc.ca/>

et retrouvez toutes les éditions du Journal Contact publiées depuis avril 2010

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 7 mai 2012.**

**Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 :** 4 juin, 3 juillet, 6 août, 4 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre, 3 décembre.

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** juin 2012  
**Tombée des articles :** 20 mai 2012  
**Courriel :** [municipalite@stanacllet.qc.ca](mailto:municipalite@stanacllet.qc.ca)  
**Site web :** [www.stanacllet.qc.ca](http://www.stanacllet.qc.ca)

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.



### HORAIRE D'ÉTÉ - COLLECTE

Veillez prendre note que le ramassage des ordures se fera à toutes les semaines à compter du 20 mai prochain. Lors de la semaine de ramassage du recyclage, vous placez les deux bacs sur le bord de la rue, si possible un de chaque côté de votre entrée, sinon veuillez prévoir les distancer (environ 6 pouces) afin de permettre aux bras mécaniques du camion de les prendre. Merci de votre collaboration.

### CONGÉ FÉRIÉ

Veillez noter que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 21 mai en raison de la journée des Patriotes.

### HORAIRE DES COLLECTES

#### mai 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2 <sup>②</sup>	3 <sup>①</sup>	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16 <sup>②</sup>	17 <sup>①</sup>	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### juin 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13 <sup>②</sup>	14 <sup>①</sup>	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 juin 2012 à 20 heures aux lieux et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2012-05 portant sur la fondation de la résidence se situant à moins de 8 mètres de la ligne arrière au 455, rang 3 Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser la localisation de la fondation de la résidence située à 5,02 mètres de la limite arrière au lieu d'être à 8 mètres tel que prescrit à l'article 189 du règlement de zonage numéro 118-89. Ainsi, la fondation empiète dans la marge arrière de 2,98 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2012.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 4 juin 2012 à 20 heures aux lieux et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2012-06 portant sur la localisation d'un garage privé existant en cour avant situé au 23, rang 2 Neigette Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que l'emplacement du garage privé demeure en cour avant. Le garage privé déroge de la réglementation en vigueur puisque le bâtiment résidentiel sera relocalisé dans la partie arrière du terrain.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

**DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2012.**

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Nous offrons notre service de ramassage des gros rebuts durant la **semaine du 13 mai 2012**. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

- les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon) et les matériaux de construction ne sont plus ramassés.



**MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE**

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eaux.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement **s'inscrire avant le 11 mai à 16 h 30** en composant le 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera dès le lundi 14 mai à 8 heures par le secteur Est du village, suivra ensuite le secteur Ouest et le secteur de Neigette.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Il y aura collecte des rebuts dangereux le 19 mai à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski, situé au 475, 2<sup>e</sup> Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc, ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent au dépotoir



ou encore pire, dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

# SERVICES MUNICIPAUX

## SERVICE INCENDIE

### Ramonage des cheminées

Comme par les années passées, une taxe est prélevée sur votre compte de taxes pour le ramonage des cheminées. Celui-ci est déjà commencé. Vérifiez bien la fiche laissée par le ramoneur, il indiquera les défauts à réparer s'il y a lieu. Comme à chaque année lors de la tournée du ramonage, les ramoneurs laissent une carte pour vous aviser de la date à laquelle ils passeront. N'oubliez pas que si vous êtes absent lors du ramonage de votre cheminée, il est de votre responsabilité de vous assurer que le bas de celle-ci a bien été vidé.

### Permis de brûlage

Un petit rappel : Si vous désirez faire des feux de branchages, d'herbes ou autres, vous devez obligatoirement faire une demande de permis de brûlage au bureau municipal. Il n'y a aucun frais. Cela évite de faire sortir les pompiers inutilement s'il y a un appel au 911.

### Les plaisirs d'été : Attention au propane Par Conseil canadien de la sécurité

Le propane est une source d'énergie et de chaleur polyvalente, économique, sans danger et très facile à transporter.

**Ah! Les plaisirs du plein air et du barbecue. Les Canadiens en sont adeptes, mais attention aux dangers du propane. Voici quelques conseils pour profiter de l'été en toute sécurité.**

#### Entretien son barbecue

Bon nombre de chefs ne jurent que par le barbecue en été. L'usage de cet appareil nécessite toutefois certaines précautions. Nettoyez-le et assurez-vous qu'il est en bon état de fonctionnement au début de la saison, et qu'une bonne ventilation se fait alentour de l'appareil.

«Il est absolument essentiel que les conduits ne soient pas obstrués et qu'ils soient en bon état de fonctionnement», souligne Ivan Tanner du Service des incendies d'Ottawa. «Les araignées et les autres insectes adorent nicher dans ces conduits, ce qui peut poser un grand danger.»

Lorsque vous utilisez le barbecue, ouvrez et fermez le robinet de la bouteille en premier. Lorsque vous avez terminé, fermez d'abord le robinet de la bouteille, de façon à laisser brûler complètement le propane contenu dans le boyau. Une fois la flamme éteinte, placez alors les commandes d'allumage en position fermée («OFF»). Assurez-vous que les commandes d'allumage sont fermées et que le barbecue a eu le temps de refroidir complètement avant de le fermer.

#### Transport, entreposage et manutention des bouteilles

- Transportez toujours les bouteilles à la verticale, bien attachées et dans un endroit bien aéré.
- Mettez un bouchon ou un capuchon d'étanchéité sur tous les orifices de sortie des bouteilles non raccordées lors de leur transport ou de leur entreposage.
- N'utilisez et n'entrez jamais des bouteilles dans le compartiment passager ou l'habitacle de votre véhicule de plaisance ou de votre camionnette de camping.
- Entrez toujours les bouteilles à l'extérieur, sur un support non combustible et jamais directement sur le sol.

Ne fumez jamais lorsque vous manipulez les bouteilles de propane.

Source [Conseil canadien de la sécurité](#)

## UN P'TIT PEU D'URBANISME

### Les lacs, les cours d'eau et les milieux humides : Des milieux vivants et protégés

Avec le retour de l'été et la reprise des activités à proximité des lacs, des cours d'eau et des milieux humides, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs désirent rappeler aux personnes et aux entreprises que les lacs, les cours d'eau et les milieux humides sont des milieux vivants et protégés par la loi et des règlements. Il est donc primordial de se renseigner avant d'y effectuer des travaux.

### Bande riveraine à conserver pour les propriétés en bordure des lacs et des cours d'eau

Tous propriétaires d'un terrain qui borne à un lac, un milieu humide ou un cours d'eau (rivière, ruisseau) **DOIVENT** conserver à l'état naturel une bande de protection de 5 mètres où l'on ne peut mettre à nu la végétation en place. **Ainsi, tous propriétaires riverains qui tondent leurs gazons sur cette partie contreviennent à la réglementation en vigueur (article 272 du règlement de zonage).** Il est primordial de mettre en place cette façon de faire pour ainsi atténuer l'apport en sédiments aux lacs et cours d'eau. C'est de votre responsabilité afin de préserver la qualité de votre lac!

### Agriculteurs, vous aussi vous devez faire votre part!

Effectivement, la culture du sol à des fins d'exploitation agricole est autorisée à la condition de **conserver une bande minimale de végétation de 3 mètres sans labours dont la largeur est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.** De plus, s'il y a un talus et que le haut de celui-ci se situe à une distance inférieure à 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux, la largeur de la bande de végétation à conserver doit inclure un minimum de 1 mètre sur le haut du talus. (Tirée de l'article 272 f) du règlement de zonage).

### Pour se renseigner

Pour toute question concernant les constructions, les installations ou ouvrages permis ainsi que les bonnes pratiques à appliquer dans ces habitats, veuillez communiquer avec votre inspecteur municipal, mais aussi, à votre choix, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de votre région. Voici les numéros de téléphone pour nous joindre :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard  
Tél. : 418 723-2816

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de Rimouski  
Tél. : 418 727-3830

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de Rimouski  
Tél. : 418 727-3511

Les personnes intéressées à en savoir davantage sont invitées à consulter les sites Internet suivants :

Pour la brochure « Le poisson dans tous ses habitats » :  
<http://www.mrmf.gouv.qc.ca/faune/presse/habitats-poisson.htm>

Pour la brochure « Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver » :  
[www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives)

Pour la brochure « Je protège mon héritage, je végétalise ma bande riveraine! » :  
[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/depliant\\_fihq.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/depliant_fihq.pdf)

## CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



### Règlement sur les restrictions relatives à la conduite des bateaux

André Lévesque, président 418 722-9637

Le conseil d'administration de l'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille a approuvé un projet de réglementation sur les embarcations à moteur en conformité avec l'article 1 du « Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments » de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

**Le projet de règlement:** RESTRICTION À LA CIRCULATION DES BÂTIMENTS À MOTEUR À COMBUSTION INTERNE SUR LE LAC À L'ANGUILLE interdit les bâtiments à propulsion mécanique, sauf les bâtiments propulsés par un moteur électrique alimenté par une batterie.

Une telle réglementation vise à réduire le brassage et donc la remise en suspension des sédiments accumulés au fond du lac depuis des décennies, particulièrement dans la zone littorale. Selon des études, un petit moteur hors-bord de 10 CV peut soulever et remettre en suspension dans l'eau les sédiments qui dorment au fond d'un lac jusqu'à une profondeur de deux mètres, un moteur de 100 CV jusqu'à six mètres de profondeur. Or ces sédiments comprennent du phosphore, qui libéré en grande quantité, est rendu disponible et contribue à la prolifération excessive des algues bleu-vert.

La navigation de plaisance est une compétence fédérale régie par la Loi sur la marine marchande et les règlements qui en découlent. Une municipalité peut demander que le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments s'applique à un ou des lacs en particulier.

Le contenu d'un tel règlement doit faire l'objet d'une consultation par la municipalité auprès de la population, dont les propriétaires riverains du lac à l'Anguille.

Les embarcations puissantes, qui ne sont pas utilisées depuis quelques années au lac à l'Anguille, sont des détonateurs de la bombe à retardement constituée par l'accumulation du phosphore au fond du lac et donc un élément déclencheur de la prolifération excessive d'algues bleu-vert.

Ce règlement prévue dans le *Projet pilote de restauration du Lac à l'Anguille* vise donc à maintenir et assurer « légalement » l'interdiction d'embarcations puissantes sur le lac à l'Anguille et les deux autres lacs en amont.

05/2012



### Efforts de préservation et de restauration de bâtiments

Depuis quelques années, l'on observe des initiatives réussies de rénovation et de restauration de maisons anciennes, tant dans le village que dans les rangs. Des travaux encore en cours annoncent des résultats tout aussi heureux.

Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation du patrimoine tenue le 22 novembre dernier, Mme Gervaise Gagné, une bénévole bien connue à St-Anaclet, a suggéré que l'on souligne les efforts des propriétaires qui ont fait des travaux en préservant le cachet d'origine de leur maison.

#### Des critères

À partir d'un inventaire visuel, nous avons dressé une première liste des initiatives dignes de mention. Afin de rendre l'exercice plus rigoureux et équitable, nous avons senti le besoin de définir des critères selon lesquels des efforts de préservation et de restauration de maisons ou de bâtiments secondaires seraient reconnus :

- ✓ valeur patrimoniale du bâtiment, cachet, style, situation, mise en valeur
- ✓ qualité des travaux de rénovation ou de restauration, présence des attributs d'origine
- ✓ état du bâtiment, entretien, modifications réversibles

Ces critères sont essentiellement les mêmes que ceux appliqués par la Corporation lors de son inventaire du patrimoine bâti de St-Anaclet effectué en 2006. À cette occasion, nous avons réalisé l'album illustré *Saint-Anaclet-de-Lessard, Nos maisons, ce passé qui nous habite* disponible au bureau municipal au coût de 15 \$.

#### Gestes d'appréciation des efforts

La Corporation du patrimoine va poursuivre l'exercice et dresser une liste de propriétaires dont les travaux rencontrent les critères annoncés. Chaque propriétaire recevra une lettre personnalisée pour souligner ses efforts et une plaque souvenir à apposer sur son bâtiment. Nous entendons renouveler l'exercice à chaque année pour reconnaître des initiatives qui ont des retombées positives sur notre milieu et pour en inciter d'autres à emboîter le pas.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine  
patrimoine-anaclet@hotmail.com

## BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour !

Ce mois-ci à la bibliothèque les nouveautés de l'été arrivent en grand nombre, vous pourrez les emprunter et les réserver à partir du 15 mai.

**Voici les titres disponibles :** *Mémoires d'un quartier, tome 9, Malphas, Orpheline, Hunger game, Au bord de la rivière, tome 2, Quand reviendras-tu, Les cendres froides, L'est en West, Les révoltés du Cordoue, Avant d'aller dormir, Bloc 11*

### Sans oublier un tas de nouvelles BD !

Cette année nous fêtons le 30<sup>e</sup> anniversaire de la bibliothèque, alors pour souligner l'événement, des prix divers seront à gagner chaque mois. Pour participer, il faut simplement venir emprunter un livre et mettre votre nom dans la boîte de tirage! Merci de venir en grand nombre!

Nous souhaitons à tous nos abonnés **un été tout ensoleillé**, à se dorer au soleil, sous un parasol, enduit de crème solaire avec un compagnon idéal : **un livre!!!**

Anne Boucher.Beaulieu

## MOT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE



### Répartition des jardinets

C'est le mercredi 16 mai à 18 h 30 qu'aura lieu le lancement de la saison 2012. L'activité sera remise au lendemain en cas de pluie. Pour l'occasion, toute personne intéressée à l'acquisition d'un jardinet pourra se présenter directement au jardin communautaire situé sur la rue Proulx. Cette année encore, il en coûtera 10 \$ pour un jardinet de 10 par 10 pieds et 15 \$ pour un jardinet de 20 par 10 pieds. Nous vous rappelons qu'à la fin de la dernière saison, nous avons modifié quelque peu l'alignement des jardinets pour permettre un rotocultage mécanique qui se fera dorénavant chaque année afin de minimiser la prolifération de mauvaises herbes. De plus, nous avons travaillé la terre en y ajoutant de la chaux et du compost, toujours dans l'objectif d'améliorer les emplacements offerts.

### Collaboration avec l'école Des Sources

L'équipe du Jardin communautaire tient à remercier les élèves du préscolaire de la classe de Mme Lucie Lafontaine, d'avoir pensé à nous dans leur projet de compost.

### Culture biologique

Le jardin communautaire favorise la culture biologique. Ainsi, en partenariat avec M. Guy Bouillon du Jardin Nature, il sera possible pour les jardiniers de se procurer une grande variété de plants certifiés biologiques. Le Jardin Nature est situé au 55, rang 4 est, à Saint-Anaclet.

### Concours

Le concours pour trouver un nom au jardin est toujours en vigueur. Tous les participants se verront une chance de gagner un jardinet pour la saison 2012. Vous pouvez envoyer votre suggestion à l'adresse suivante : [jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com](mailto:jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com).

L'équipe du jardin communautaire

Contact page 7

## NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous,

A notre dernière réunion de l'Assemblée de Fabrique, il a été décidé de finaliser le document concernant les règlements du cimetière et il devrait être disponible au cours des prochains mois pour les gens qui possèdent des lots dans le cimetière de St-Anaclet. L'informatisation du cimetière est pratiquement complétée pour tous les lots qui possèdent une pierre tombale dans le cimetière. Nous savons qu'ils restent un grand nombre d'inhumés qui ne sont pas sur les pierres tombales et qui sont dans nos registres. Nous aurons à déterminer si nous allons entrer tous les inhumés ou si nous nous limitons aux lots avec des pierres tombales et des concessionnaires. Je tiens à remercier chaleureusement madame Gaétane Lavoie de son aide précieuse pour la recherche dans nos registres pour accomplir ce travail. Elle a passé plus de 2 mois à temps plein pour me fournir les informations requises pour mener à bien cette tâche.

De plus, l'Assemblée de Fabrique lance un projet afin de mettre en place un columbarium dans notre cimetière. Depuis un certain temps déjà, nous constatons que bien des gens de St-Anaclet décident d'aller au Mausolée St-Germain car nous ne possédons pas ce service. Quelques personnes nous ont mentionné que si nous offrions ce service elles seraient intéressées à le considérer pour demeurer à St-Anaclet. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet dans les prochains contacts avec plus de précisions.

La campagne de la capitation amorcée durant la période du carême se poursuit. Les résultats à date sont encourageants mais, comme à toutes les années, ça débute bien mais, après quelques mois, on constate un ralentissement significatif. Nous espérons que votre générosité se poursuivra et j'invite les familles qui oublient ou qui ne se sentent pas concernées par les services paroissiaux de prendre un moment de réflexion afin de voir l'impact de la disparition de votre paroisse. Bien des familles ne sont pas très pratiquantes; néanmoins, il demeure que plusieurs demandent les formations et les sacrements pour leurs jeunes enfants, tel que le baptême, la confirmation, etc. Alors, qu'advient-il lorsque nous ne serons plus en mesure d'offrir ces services? La réponse est à vous. Présentement, la question se pose même si la santé financière semble bonne car, à court terme, nous ferons peut-être face à de difficiles décisions. N'attendez pas qu'il soit trop tard pour agir.

Dans le prochain numéro, je vous reviens avec des précisions sur l'avancement de la capitation, des statistiques sur votre cimetière et le projet de columbarium. Les organismes du milieu seront sollicités et nous comptons sur votre collaboration.

Maurice Lepage, Président

Assemblée de fabrique de St-Anaclet.

## ARTISANS DE LA RÉGION

Bonjour,

Lorsque je vais en voyage, je recherche des produits faits par des artisans locaux et je constate qu'il est difficile d'en trouver, souvent ce sont des produits faits en Chine, en Indes, en Thaïlande, etc...

Suite à des discussions avec les artisans de la région, j'ai constaté qu'il n'y a pas beaucoup d'endroit où les artisans peuvent offrir leurs produits.

Donc, j'ai décidé de créer une boutique avec comme mission de promouvoir les produits faits par nos artisans de la région. La Boutique sera ouverte du 25 juin au 29 août 2012 inclusivement.

Si vous êtes intéressés à offrir vos produits, laissez un message au 418 851-4261 ou si vous êtes intéressés à encourager nos artisans, nous serons situés dans l'ancien kiosque d'information touristique de Trois-Pistoles sous l'enseigne NOS ARTISANS.

Chers artisans, nous avons besoin de votre participation pour faire de ce projet une réussite.

Cette année, pour Noël, offrez des cadeaux faits par nos artisans de la région.

On vous attend en grand nombre. Bienvenue

Francine Poirier

## SERVICES À VOTRE DISPOSITION

### TRANSPORT COLLECTIF

**Les arrêts/départs Rimouski :** Plaza Arthur-buies; Hôpital de Rimouski; Place de la Gare; UQAR; Carrefour Rimouski; Cité des achats (Walmart); Parc Multifonctionnel (Pointe-au-Père)

**Les arrêts/départs Mont-Joli :** Resto Dan (Ste-Luce); Parc industriel (BSL); Hôpital de Mont-Joli; Bureau TAC de la Mitis; Hôtel de ville; Institut Maurice-Lamontagne (IML)

**Le service est aussi disponible le midi du lundi au vendredi** pour les départs et arrivées à Saint-Anaclet (arrêts Miralis et stationnement face à l'église) et ce vers Rimouski et Mont-Joli

Pour connaître les services offerts et y avoir accès consulter le site WEB de la municipalité:

[www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php](http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php)

**Vous n'avez pas accès à Internet**

Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest

**Pour connaître les horaires, obtenir des précisions concernant les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et effectuer une réservation (obligatoire) : appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.**

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement. Les personnes qui souhaitent utiliser le service régulièrement peuvent également se procurer un livret de 10 billets ou un laissez-passer mensuel.

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif



## COVOITURAGE

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage au moyen d'un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Logiciel facilitant : Transport Québec met à votre disposition et gratuitement un logiciel covoiturage. Ce logiciel gère une banque de données qui permet d'offrir des places dans sa voiture pour effectuer le trajet entre le domicile et le travail ou les études, ainsi que de prendre connaissance des offres qui y sont déposées.

Pour obtenir plus de détails, et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif



## ORGANISMES

### CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Notre réunion de mai aura lieu le mercredi 16 mai 2012 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Retour sur le congrès régional du 5 mai tenu à Amqui.

Bienvenue à toutes membres et non-membres.

Francine Gaudreau, communications.



## AFEAS de St-Anaclet

### Remerciements,

L'AFEAS de St-Anaclet désire remercier toutes les femmes qui ont participé à son traditionnel souper du 8 mars : **Journée internationale des femmes**. Grâce à vous toutes, ce fut une soirée très agréable et intéressante que nous avons aussi partagée avec madame Thérèse Martin qui nous a parlé de sa profession journalistique et de tous les aléas entourant la diffusion d'une nouvelle.

Nous voulons également remercier la population, hommes et femmes, qui ont participé au souper-bénéfice du 23 mars, organisé par le palier régional de l'AFEAS, dont fait partie une de nos membres, madame Yolande Horth. Les invitées étaient la docteure Christiane Laberge qui nous a entretenus des TDAH (troubles du déficit d'apprentissage et d'hyperactivité) ainsi que la conteuse madame Danielle Brabant qui a couronné la soirée avec humour.

Nous tenons également à souligner la précieuse collaboration de la municipalité et la générosité de nos commanditaires.

Raymonde Vandal, présidente  
AFEAS de St-Anaclet.

## COURS DE YOGA POUR AÎNÉS



Connaissez-vous le yoga pour aînés? Il s'agit d'une nouvelle approche du yoga offert aux aînés, le yoga sur chaise. Ce yoga prend en compte les limitations physiques et cible principalement les mouvements articulaires et la respiration. Les postures ont été choisies pour leurs bienfaits sur le corps et l'esprit et sont sécuritaires. Les buts sont l'amélioration de la mobilité et de l'équilibre afin de prévenir les chutes, le développement de la conscience de la respiration ainsi que la découverte des bienfaits d'une détente profonde, le tout, dans un cadre respectueux et chaleureux.

Nous sommes à mettre sur pied un cours de yoga pour aînés d'une durée de 10 semaines à raison d'une heure par semaine qui débutera en mai.

Pour informations et inscriptions, communiquez avec Martine St-Pierre, au Centre polyvalent pour aînés et aînées de Rimouski-Neigette au 418 725-5087.

Bienvenue à tous!

Contact page 9

## CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en mai au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

9 mai 19h : Récital de messieurs Marc Gauthier et René-Jean Banville à l'occasion de la Fête des Mères;

10 mai à 11 h 30 : Dîner-rencontre. Récital de la Chorale Les Voix d'Or;

24 mai à 11 h 30 : Dîner-rencontre. Dans le feu de l'Action avec Stéphane Grenier, pompier-préventionniste à la MRC Rimouski-Neigette

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087.

Bienvenue à tous!

## QUARANTIÈME DU CLUB DES 50 ANS ET +

Afin de souligner ces quarante ans d'existence et se rappeler la constante implication des membres anciens et actuels qui ont rendu ce club des plus dynamiques, il y aura une soirée ce



11 mai au centre communautaire à 20 heures. Des hommages seront suivis d'environ trois heures d'animation avec le groupe Nostalgie. Un service de bar sera sur place et un buffet froid sera servi pour clôturer la soirée. Un look rétro ou un accessoire est suggéré. Il y a suffisamment de places pour les membres, leurs amis, les groupes sociaux et les clubs avoisinants. Les billets sont au coût de 15 \$ et de 20 \$ à la porte. Pour s'en procurer, téléphonez au 418 724-7076, 418 723-2715, 418 723-2533.

Nous souhaitons fêter cet événement avec la plus grande participation de notre municipalité.

Jacqueline Lévesque, présidente

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

N'oubliez pas le marché aux puces printanier qui se tiendra au centre communautaire Régis-St-Laurent le samedi 5 mai prochain de 9 h à 16 h. Sur place vous trouverez une multitude d'articles de toutes sortes et ce, à des prix plus qu'intéressants. De plus, un service de restauration sera offert sur place par le Cercle de Fermières de notre localité. C'est une activité à ne pas manquer. Bienvenue à tous.



# Power Hockey



## Programme de préparation physique hors-glace été 2012 Matane

Ce programme d'entraînement s'adressant aux joueurs de catégorie pee-wee, bantam et midget, vise l'amélioration de la puissance du coup de patin, de la vitesse de réaction, de l'agilité et de la coordination.

**Quand** : du 25 juin au 3 août

**Horaire** : lundi, mercredi et vendredi de 16 h à 17 h

**Où** : au terrain de soccer sur la Route Neigette

**Coût** : 320 \$ taxes incluses (reçu pour frais d'assurance disponible)

Information et inscription: [www.santeactivegg.com](http://www.santeactivegg.com) ou 581 246-0397

Guillaume Gagnon, kinésiologue

## TERRAIN DE SOCCER

Comme vous le savez, la Municipalité a fait l'acquisition en 2011 d'un terrain situé du côté sud-ouest de la patinoire. Nous sommes à préparer et ensemercer ce terrain pour qu'il soit prêt pour l'été



2013. C'est pourquoi les activités de soccer se tiendront sur le terrain de la route Neigette pour cet été. La Municipalité demande votre collaboration pour éviter d'aller jouer ou même vous promener sur le terrain afin de lui donner une chance de produire un gazon de qualité supérieure pour que nos jeunes puissent en profiter l'an prochain. Nous demandons une vigilance de tous les citoyens pour la protection de cette infrastructure. Merci de votre collaboration.

Carl Lavoie

## INITIATION AU TIR SUR PIGEON D'ARGILE

Le Club de tir du Bas St-Laurent, qui est situé au 410, rue de la Gare à Saint-Anaclet, offre une initiation au tir sur pigeon d'argile à l'intention des amateurs et intéressés. L'horaire est le suivant:



-les femmes et les juniors de 18 ans et moins sont particulièrement invités le premier dimanche de chaque mois à partir du mois de mai, le tir se fera de 8 h à midi.

-les retraités sont attendus le premier mercredi de chaque mois de 13 h à 16 h.

- Nos périodes régulières de tir au pigeon d'argile sont le dimanche de midi à 17 h ainsi que le mercredi de 16 h à 19 h.

Pour les gens qui n'ont pas d'arme, nous pouvons vous en prêter une pour l'activité. Le prix pour 25 pigeons incluant les balles de calibre 12 est de 10 \$ . Voilà une belle occasion de s'initier à une nouvelle activité ou de se pratiquer avant la saison de chasse.

Pour informations, vous pouvez visiter notre site web au [www.ctbsl.org](http://www.ctbsl.org) ou me téléphoner au 418 725-3006.

Marius de Champlain, président

## LES DRAGONS REMERCIENT LE CLUB DE TIR

Les membres du comité de parents ainsi que tous les joueurs du club de soccer LES DRAGONS DE SAINT-ANACLET tiennent à remercier le CLUB DE TIR DU BAS-ST-LAURENT qui a généreusement fait un don de 300 \$ à nos jeunes footballeurs. Cette somme sera utilisée pour l'achat de nouveaux ballons. Merci à toute l'équipe du club de tir du Bas-St-Laurent.

## LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON



La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet entreprendra sa 26<sup>e</sup> saison le 13 mai prochain. Afin de procéder au repêchage des joueurs, ceux-ci sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685 avant le 12 mai date du repêchage. Les parties ont lieu à Saint-Anaclet les dimanches, lundis et mercredis à 19 h et 20 h 45 pour une cédule de 18 parties en saison en plus des séries de fin de saison.

Gaétan Pelletier, secrétaire